

Grain de Sable n° 481

22 septembre 2004

DES TAXES, DES HOMMES ET DES FEMMES

Dans ce numéro

1.- Quelles pistes pour une réforme fiscale juste ?

(Vincent Drezet)

Dans le cadre de l'université d'été 2004 à Arles, Vincent Drezet, intervenant de la filière « Fiscalité nationale et internationale : paradis fiscaux et taxes globales », propose les pistes essentielles d'une réforme fiscale plus juste.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut une réforme fiscale mais, selon les approches, les contenus diffèrent. Une réforme consiste en un « changement radical emportant des améliorations » selon le dictionnaire. L'idée de justice conduit quant à elle, naturellement, à répartir la contribution commune qu'est l'impôt selon un certain nombre de critères tenant à la situation des contribuables et à la matière imposable. Or, de fait, la réforme fiscale libérale se traduit par une baisse de certains impôts (directs, progressifs…) et le maintien, la baisse ciblée, voire la hausse, d'autres prélèvements (indirects et/ou proportionnels). Ceci s'est traduit en France par la baisse des taux de l'Impôt sur le Revenu (IR), l'élargissement du champ des exonérations de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), les allègements de la Taxe Professionnelle (TP) et des effets d'assiette à l'Impôt sur les Sociétés (IS) (report des déficits, crédits d'impôts). D'autres pays européens vont dans le même sens d'une fiscalité qui taxe moins les « bases mobiles » (entreprises, ménages aisés) et plus les « bases immobiles » (la majorité des ménages). On est dès lors loin d'une réforme juste au sens premier du terme.

Les libéraux n'ont pas dit leur dernier mot. L'ancien Premier Ministre, Balladur, soutenu sur ce point par Madelin, s'exprimait en juillet 2003 en préconisant un impôt sur le revenu ramené de 7 à 3 tranches de 15, 25 et 35%, ce qui modifierait la répartition de l'imposition au profit des ménages imposés dans les hautes tranches et au détriment des ménages imposés dans les premières tranches. Parallèlement, la TVA, qui pèse plus dans le budget des ménages modestes que dans celui des ménages aisés, reste, de loin, l'impôt le plus important. Enfin, les débats sur l'amnistie fiscale, l'ISF et la TP ont montré que le « moins disant » fiscal est toujours à l'œuvre.

Appréhender le sujet de la réforme fiscale passe donc nécessairement par une vision d'ensemble de ce qu'il faudrait faire pour faire de la justice fiscale un élément de la justice sociale. Nous aborderons ici quelques impositions d'importance qui doivent être, en priorité, réformées.

Impôt sur le revenu (IR)

Une réforme de l'impôt sur le revenu doit reposer sur deux principes. Tout d'abord, il faut considérer que le revenu imposable doit représenter au mieux le revenu dont dispose le ménage et donc ses capacités contributives au sens de l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme. Ensuite, il faut en faire l'impôt central du système fiscal français. Actuellement, il ne répond pas à cette exigence : trop de niches fiscales, de possibilités de réduire la base imposable (abattement, déductions, quotient familial même plafonné) ou l'impôt à payer (réductions, avoir fiscal), poids trop faible (moins de 17% des recettes fiscales de l'Etat). Plusieurs pistes existent.

Le rapport La Martinière[1] considère que seules quelques

mesures dérogatoires peuvent se justifier socialement et économiquement : frais de garde des jeunes enfants dont les parents exercent une activité professionnelle, frais d'hébergement en établissement de long séjour, emploi d'un salarié à domicile (plafonné), dons aux œuvres reconnus d'utilité publique. Le rapport propose de supprimer les autres niches fiscales et d'autre part, de soumettre à l'impôt les transferts sociaux non soumis à des conditions de ressources pour élargir ainsi l'assiette de l'IR.

Une note de l'OFCE[2] inspirée du Conseil des impôts[3] pose la question de la CSG, de fait le principal mode d'imposition des revenus avec plus de 62 milliards d'euros contre 53 pour l'IR : faut-il la rendre totalement déductible (- 3,96 milliards d'euros), ou non déductible (+ 6,09 milliards d'euros) de l'IR, voire coupler ces mesures avec une modification du barème ?

D'autres auteurs[4] plaident pour une imposition des revenus de l'épargne aux conditions de l'IR, l'imposition dés le premier euro, la suppression des niches fiscales, bref, pour l'élargissement de l'assiette couplé à une révision des taux justifiée par le fait qu'actuellement, la base de l'IR est étroite et la progressivité forte. L'impact de ces mesures sur les prestations sociales doit également être étudié car modifier de la sorte l'IR aurait des conséquences importantes pour l'attribution de certaines prestations sociales.

Les points communs de ces travaux reposent donc sur l'élargissement de l'assiette et la révision des taux.

Certaines pistes de réflexion autour d'une réforme de l'IR peuvent être ainsi mises en débat :
la réforme de l'IR passe par son renforcement et, plus largement, par un système fiscal rééquilibré,
tous les revenus doivent donc être soumis au barème de l'IR, le revenu soumis à l'IR devant représenter au mieux les véritables capacités contributives du ménage ou de la personne imposable,
les possibilités de réduction de la base imposable ou de l'impôt doivent être examinées, voire revues, à l'exception d'un nombre réduit d'incitations au caractère spécifique déterminé,
la progressivité constituant l'essence de l'IR et étant seule à même d'appréhender les capacités contributives, elle doit s'illustrer par un nombre de tranches significatif,
une réflexion plus poussée doit être menée sur, notamment, le quotient familial et la CSG.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

La TVA est un impôt injuste : les ménages les plus modestes consacrent une part de leur revenu plus importante que les ménages aisés et ce malgré l'existence d'un taux réduit. Impôt sur la consommation, la TVA ne frappe que le consommateur final et change le rapport à l'impôt, indépendamment de la situation de ce dernier. Pour rétablir davantage de justice dans la TVA, plusieurs pistes peuvent être envisagées.

De manière générale, il faut baisser son poids dans le système fiscal français[5] La baisse de l'IR est prétendument justifiée par la relance de la consommation : pourquoi, dés lors qu'il s'agit de relancer la consommation, ne pas préférer une baisse des impôts sur la consommation ? Cela pourrait passer par une baisse du taux normal de la TVA tout en mesurant les conséquences car en l'absence

de contrôle des prix, une baisse légère risquerait, en effet, de bénéficier au taux de marge et pas au consommateur. Une autre mesure pourrait être la création d'un taux « 0 » sur les produits de première nécessité (par exemple : denrées alimentaires, distribution d'eau, de gaz naturel, bois et chauffage à usage domestique, transport des personnes, produits pharmaceutiques remboursables par la sécurité sociale, équipements médicaux à l'usage des handicapées).

Impôt sur les sociétés

Avec un taux nominal passé de 45% en 1986 à 33,3% en 2003, l'impôt sur les sociétés s'inscrit pleinement dans le jeu de la concurrence fiscale internationale par le « moins disant ». Au-delà du taux, la volonté manifeste de laisser plus de possibilités aux sociétés de baisser leur impôt est manifeste : le projet de loi de finances pour l'année 2004 prévoit ainsi des mesures permettant de réduire l'impôt : report indéfini des déficits antérieurs, crédits d'impôts « famille » et « recherche ». Il faut donc inverser cette tendance qui conduit les sociétés à contribuer de moins en moins à des politiques publiques dont elles bénéficient, en révisant, par exemple, certaines mesures d'assiette (crédits d'impôts), dérogatoires (zones franches), pratiques (prix de transfert) voire les taux d'imposition, ainsi que par une lutte plus efficace contre la fraude fiscale. Au niveau européen, cela passe par un renforcement de la coopération entre Etats et par une véritable harmonisation fiscale.

Fiscalité locale

L'évolution des impôts locaux montre le risque d'un report sur les ménages du coût des compétences et des missions attribuées aux collectivités locales. Ainsi, les allègements en matière de TP ont été accompagnés d'une hausse des impôts supportés par les ménages (taxe d'habitation). Cette question est essentielle à l'heure de la décentralisation voulue par Raffarin. La question de la fiscalité locale touche aussi aux évolutions structurelles. Faut-il une véritable autonomie fiscale au risque de voir exploser les inégalités entre régions, territoires ? Faut-il supprimer la fiscalité locale et laisser l'Etat procéder au reversement, et, si oui, sur quels critères ? Actuellement, la base de la taxe d'habitation, par exemple, est à revoir et pourrait être remplacée par la valeur vénale. Il faudrait alors d'une part revoir le mode d'évaluation des biens en substituant à la valeur locative actuelle une valeur réelle fixée soit par référence aux achats, soit par déclaration des propriétaires. Un élément pourrait être également la prise en compte de la capacité contributive des contribuables telle qu'elle ressort de la déclaration d'IR.

Les pistes d'une réforme fiscale juste existent donc. Elles passent aussi, et surtout, par un changement de conception de l'impôt qu'il nous faut porter. Les libéraux le voient comme une confiscation tout juste nécessaire au financement d'une poignée de missions régaliennes de l'Etat. Il faut opposer à cette vision une conception fondée sur plus de justice fiscale et sociale qui fait de l'impôt un instrument de financement des biens et des services publics, de redistribution, et de correction des inégalités. C'est tout le sens d'une réforme fiscale juste.

(1) Rapport sur la réforme des prélèvements obligatoires du groupe de travail présidé par M. La Martinière rendu le 31 Mai 1996.
(2) OFCE : la réforme fiscale en France, 2000.
(3) Rapport du Conseil des impôts : l'imposition des revenus, 2000.
(4) Voir à ce sujet, notamment Jean-Luc Mathieu : la politique fiscale, Economica, 1999.
(5) La TVA représente en moyenne sur ces dernières années, 45% des recettes fiscales de l'Etat.

Pour approfondir le sujet, Attac propose un 4 pages complet sur l'impôt.
Vous pourrez le télécharger sur le site d'Attac :
www.france.attac.org/IMG/pdf/4pages Impots-2.pdf

2.- Paradis fiscal, enfer social
En préparation de la journée du 9 octobre, contre les paradis fiscaux, vous trouverez l'un des tracts édités par Attac.

Richesse pour une minorité; pauvreté et difficultés pour les autres.

Il est facile de constater tous les jours qu'il y a de plus en plus de richesses, de biens et de services sur la planète. Tout ceci est le résultat du travail de milliards d'hommes, de femmes et, encore trop souvent, d'enfants. Mais cette abondance ne profite pas de façon égale à toutes et tous. Bien au contraire. Au cours des trente dernières années, les inégalités se sont fortement accentuées partout, entre les pays pauvres et les pays riches, mais aussi à l'intérieur de chaque pays.

Dans les pays pauvres, souvent du sud, une minorité accapare à son profit, généralement par des systèmes politiques très éloignés de la démocratie, tout ce qu'elle peut extorquer aux populations : vente des richesses du sol et du sous-sol à des multinationales, livraison de mains d'œuvre sans droits, etc.

Dans les pays riches, souvent du nord, une autre minorité s'approprie, par des systèmes législatifs, judiciaires et policiers taillés sur mesure, l'essentiel des richesses. Dans le même temps, des couches de plus en plus larges de la population subissent des dégradations de leurs conditions de travail et d'emploi, le chômage et la précarité touchent de nombreuses familles, les pertes de pouvoir d'achat s'ajoutent aux insécurités sociales en matière de retraite et de maladie et à la casse des services publics.

Cette aggravation des inégalités est une des conséquences de la totale liberté donnée aux capitaux de circuler sans contrôles sur l'ensemble de la planète. Leurs propriétaires peuvent ainsi ignorer toutes les frontières des pays, et de leurs législations sociales, fiscales, judiciaires et environnementales. La multiplication des paradis fiscaux vient encore faciliter la transgression des législations.

Une bienveillance coupable à l'égard de la criminalité financière.

Pendant que de nombreux gouvernements affichent une "tolérance zéro" à l'égard de la petite criminalité (vols, dégradations de biens privés ou publics, etc) le plus grand laxisme reste la règle à l'égard de la criminalité financière. Les mafias, les trafics d'armes et de drogues, la corruption, le blanchiment d'argent sale, les montages frauduleux pour échapper aux impôts, les abus de biens sociaux font entrer en jeu des masses financières énormes qui profitent aux auteurs de ce genre de criminalité, à leurs faciliteurs, et à leurs complices.

Les paradis fiscaux tiennent une place déterminante dans ces pratiques, avec leurs systèmes fiscaux particulièrement favorables aux patrimoines et aux capitaux, avec leur secret bancaire qui sauvegarde l'anonymat des criminels, et avec leur système juridique souvent opaque qui permet la multiplication des sociétés écran. Les "affaires" sont nombreuses où les protagonistes ont eu recours aux facilités offertes par les paradis fiscaux : *Crédit Lyonnais*, *Elf*, *Enron*, *Parmalat*, *Metaleurop*, Erika, Prestige, etc. Des mises en faillite ou des banqueroutes organisées de grandes banques, de sociétés multinationales, voire de pays (en Afrique, en Asie du sud-est, en Amérique latine, etc) ont également été rendues possibles par l'existence des paradis fiscaux.

Les victimes sont toujours très nombreuses : tous les contribuables qui ne fraudent pas et qui vont devoir payer plus à cause des fraudeurs ; tous les usagers des services publics et des services sociaux

dont l'équilibre budgétaire est mis en cause par ces fraudes et ces fuites de capitaux ; tous les autres acteurs économiques victimes de la concurrence déloyale de ceux qui fraudent, qui trichent et qui trafiquent ; les salariés des entreprises victimes de prédateurs financiers et qui se retrouvent au chômage ; les marins des navires poubelles et les communes et les populations victimes des "marées noires" ; etc.

Tout ceci fait effectivement beaucoup de monde, énormément de monde, mais qui ne se fait presque jamais entendre.

Agir en France et en Europe contre les paradis fiscaux.

Ces territoires qui se mettent notamment au service de la finance criminelle ne sont pas seulement des îles des mers tropicales. Ils sont de plus en plus présents en Europe, et ce n'est jamais le résultat du hasard mais pour répondre à la demande de représentants d'intérêts économiques et financiers. La Suisse, le Luxembourg, Andorre, Monaco, Jersey, Guernesey, le Lichstenstein, Malte, Chypre, et d'autres offrent une grande palette de dispositions propre à protéger des tribunaux tous les fonds importants soucieux d'anonymat et de clandestinité. Episodiquement quelques ministres des Finances, quelques chefs de gouvernement, voire quelques représentants de l'Union Européenne pointent tel aspect dommageable de tel ou tel paradis fiscal. Mais rien de sérieux n'a jamais été entrepris, manifestement pour ne pas déplaire aux réseaux bancaires et à toutes les multinationales qui utilisent les paradis fiscaux. Cette grande tolérance est d'autant plus inadmissible que des mesures efficaces pourraient être prises.

En matière judiciaire il est possible, au niveau de l'Union Européenne, de développer la coopération judiciaire entre les Etats, d'unifier progressivement le droit pénal en matière de délinquance financière et d'instaurer un parquet européen.

En matière bancaire il faudrait harmoniser les procédures de levée des secrets professionnels, dont le secret bancaire, créer un registre central des comptes bancaires et normaliser l'identification du donneur d'ordre dans les messages financiers internationaux (remises de fonds, compensations, virements interbancaires).

En matière fiscale il faut renforcer les échanges d'informations fiscales à l'intérieur de l'Union Européenne et décider au moins d'une taxation minimum significative des bénéfices des sociétés et des revenus de capitaux mobiliers pour réduire progressivement une grande partie du dumping fiscal à l'intérieur même de l'Union Européenne.

Attac en campagne.

L'association Attac, créée en France en 1998, a décidé, en liaison avec les associations Attac d'autres pays d'Europe,de faire du 9 octobre 2004 une grande journée de mobilisation contre les paradis fiscaux.

Nous invitons toutes celles et tous ceux qui pensent qu'un autre monde est possible, un monde basé sur la justice et la solidarité, à nous rejoindre à l'occasion de cette campagne.

3.- Forum social des Amériques

(Denise Mendez)

Avant Cristobal Colon et Americo Vespucci, cette terre ne s'appelait pas Amérique. Elle avait pour nom Abya Yala ou Tahuantinsuyo.

Le premier Forum social des Amériques (FSA) s'est tenu à Quito du 25 au 30 juillet 2004 dans la continuité du processus du Forum social mondial (FSM) ouvert à Porto Alegre en janvier 2OO1.

C'était le premier rassemblement continental des Amériques qui, dans le cadre de la Charte de Principes du FSM, abordait les spécificités régionales de la globalisation néolibérale, les formes particulières de la pensée critique et les modes de résistance dont l'originalité s'inscrit dans l'histoire du continent latino-américain.
IL a réuni 11 OOO participants, provenant 44 pays, représentant 700 organisations, qui ont traité quatre thèmes majeurs :
- L'incorporation des Amérindiens à la vie politique des Amériques après 5 siècles de marginalisation. Ses diverses formes et les conséquences de cet apport original qui renouvelle le concept de démocratie.
- La dénonciation de la néo-colonisation des pays du Sud par le truchement des traités de libre échange, et en particulier de l'ALCA.
- La dénonciation du système de la dette externe : mécanisme d'asservissement des pays du Sud. Tribunal de la Dette destiné à mettre en jugement des Institutions financières internationales (IFI) et à exiger l'annulation de la dette.
- Dénonciation de la militarisation du continent sous le prétexte de lutte contre le terrorisme et le narcotrafic.

Les Amérindiens, protagonistes de la résistance au néoliberalisme

Le forum de Quito a permis de mesurer la portée de l'apport des Amérindiens au renouvellement des résistances politiques du continent. Il a montré qu'un long chemin avait été fait depuis les années 60 et la triste expérience d'Ernesto Che Guevara en Bolivie, affectée par le malentendu avec les peuples Kichwa et Aymara qui étaient restées étrangers à son entreprise émancipatrice. Aujourd'hui, une grande partie des peuples originaires du continent accepte de jouer un rôle protagonique dans la transformation des institutions politiques, partageant ce rôle avec les descendants des colonisateurs et ceux d'Africains victimes de l'esclavage.
Symbole de cette nouveauté, le FSAa été précédé du Forum continental des peuples et nationalités indigènes de Abya Yala (nom que les peuples originaires donnent à l'Amérique). L'Amérique - Abya Yala - a également pour nom, dans la langue de certains des peuples indigènes du continent : Tahuantinsuyo.
Le collège Miguel del Hierro, du vieux couvent des religieuses Lauritas de Quito, a accueilli 1000 Indigènes d'Abya Yala venus de tout le continent depuis les Etats-Unis, jusqu'à la Terre de Feu. Les délégués des peuples Mapuche (Chili-Argentine), Aymara (Bolivia-Perù), Maya (Mexique), Guarani (Paraguay), Kichwa, Shuar (Ecuador), Wayu, selon le principe de la Minga ou Mutirao, c 'est-à-dire la collaboration de tous à la préparation des repas et autres activités exigées par la vie commune de centaines d'hommes et de femmes (et quelques enfants). La fatigue des visages disparaissait derrière l'enthousiasme de ces hommes et femmes qui, vu leur pauvreté et leur isolement, n'auraient jamais pu se rencontrer. La rencontre d'un Shuar d'Amazonie et d'un Mapuche de Patagonie si longtemps improbable avait enfin lieu. Dans leur magnifique diversité, revêtus de leurs habits de fête, ils se retrouvaient comme des cousins, partageant des cosmogonies proches et, surtout, aujourd'hui rapprochés par leur lutte commune contre les nouvelles menaces émanant des politiques néolibérales comme la brevétisation du vivant qui frappe leur milieu

naturel et brise les fondements de leurs cosmogonies.

Le Forum des peuples indigènes de Abya Yala, longuement préparé dans chaque pays, a été organisé en Equateur, principalement par la Confédération de peuples indigènes d'Equateur (CONAIE), dirigée par de grandes figures comme Blanca Chancoso et Leonidas Iza, et la Coordination des organisations indigènes du bassin amazonien (COICA), dont la figure marquante a été le Brésilien Sebastiao da Silva du peuple amazonien des Mankinari. La thématique a fait l'objet d'ateliers, tenus durant 2 jours, qui ont abouti à une série de résolutions énoncées durant la séance plénière de clôture. Les thèmes majeurs ont été :

1.- « Terres, territoire et ressources naturelles »

Il s'agit ici de raviver la question de l'usurpation des territoires qui a continué durant 500 ans au mépris des engagements de la puissance coloniale à respecter les Resguardos : vastes territoires dont l'appartenance collective était juridiquement reconnue aux divers peuples indigènes. Les latifundistes se sont progressivement emparés de grandes portions de ces territoires de façon à repousser les populations natives dans les zones inhospitalières. Le cas des Mapuche qui occupaient la Patagonie et la moitié du Chili actuel est l'un des plus scandaleux. Il se pose avec un caractère vibrant aujourd'hui pour 1,5 million de Mapuche au Chili et des centaines de milliers en Argentine. Ces derniers sont aujourd'hui confrontés à la compagnie transnationale Benetton*, devenue propriétaire de l'essentiel de leur territoire, prétendant l'avoir acheté à une compagnie britannique qui l'avait obtenu de l'Etat argentin au siècle dernier en paiement d'une dette. Outre cet exemple caricatural, les territoires amérindiens sont aujourd'hui l'objet d'attaques beaucoup plus perverses. En effet, tous les Etats reconnaissent officiellement les droits territoriaux des peuples originaires et, avec l'appui des organismes internationaux (comme l'ONU, le FMI ou la Banque mondiale) prétendent assurer leur protection et même leur promotion. Ainsi le plan puebla panama, programme de réorganisation et d'aménagement de l'Amérique centrale, qui s'intéresse particulièrement à la bio diversité de cette région, projette de déplacer les populations de la région de Montes Azules dans le Chiapas, afin de « protéger les forêts natives ». Il en est de même en Amazonie. Ainsi, selon la COICA, sous prétexte de conservation de la nature, les organismes internationaux de protection de l'environnement interviennent dans l'Ucayali, Pérou amazonien, par une série de mesures administratives et politiques qui portent atteinte à l'organisation sociale du peuple Yine.*

Pire encore, les ressources naturelles végétales et animales font l'objet d'un recensement de la part d'organismes scientifiques associés à des laboratoires pharmaceutiques, qui ont pour objet de déposer des brevets conduisant à privatiser ces ressources naturelles qui sont, pourtant, patrimoine commun.

2.- « Autonomie et libre détermination »

Ce thème, sur lequel ont débattu environ quatre-vingts participants, a donné la mesure de la maturité politique et de l'ajustement des leaders autochtones aux réalités politiques de la globalisation. On a fait la critique de la démocratie de style occidental se réduisant à des élections périodiques qui ne donnent à la base aucun pouvoir de décision. On a critiqué, également,

le bilinguisme dans la mesure où l'introduction des langues autochtones a servi d'alibi sans produire aucun progrès démocratique. Le débat porte sur la nature des institutions et les modes de représentations qui sont le produit d'une civilisation extérieure et étrangère aux civilisations amérindiennes. Deux options ressortent du débat : soit l'adaptation au système constitutionnel, proposé par les gouvernements créoles en place, assorti de modalités de participation démocratique des peuples, soit le refus du système et le choix d'un « auto-gouvernement » des peuples amérindiens dans la continuité de leurs cultures ancestrales. Pour schématiser, on peut dire, en prenant pour exemple la Bolivie, que ces deux options sont incarnées par Evo Morales pour la première et par Felipe Quispe pour la seconde. Mais en réalité, le débat est beaucoup plus complexe et nuancé du fait des spécificités de chaque pays du continent.

Nationalités et peuples indigènes et leurs rapports avec les mouvements sociaux et avec le FSM

La reconnaissance de la multiplicité et de la diversité des peuples amérindiens par les Etats après des siècles de persécution et de destruction est un progrès, mais il faut en connaître les limites et les ambiguïtés. Ainsi, un délégué uruguayen et un délégué d'Argentine, descendant métissé d'Indien, ont dénoncé les Institutions de leur pays respectif qui leur ont demandés de se soumettre à un examen génétique pour faire la preuve de leur ascendance indigène.
En Equateur, on voit progresser la notion d'Etat plurinational, Indiquant la reconnaissance des peuples qui constituent des « nations » au sens hispanique. Le politologue Pablo Davalos (par ailleurs responsable d'Attac en Equateur) travaille avec l'organisation Ecuarunari *pour jeter les bases d'une constitution pour cet Etat plurinational. Il s'agit d'introduire des paramètres culturels nouveaux dans des institutions politiques nées dans le cadre de la civilisation occidentale.*
Ces projets de transformation constitutionnelle s'inscrivent dans la critique du système politico-idéologique dominant dont les peuples du Sud, et en particulier les peuples amérindiens sont des victimes majeures.
Dans ce sens, la mise en œuvre des droits des peuples amérindiens, ne peut réussir qu'à travers une alliance avec l'ensemble du mouvement social tel qu'il s'exprime dans le Forum social mondial.

Le Forum continental des peuples Indigènes de Abya Yala s'est conclu par la résolution suivante :
« Nous nous opposons fermement aux plans comme : l'Intégration des infrastructures régionales sud-américaines (IIRSA), le Plan Puebla Panama, Plan Colombia, Plan Patriota, Plan Dignidad, Plan Andino. Nous refusons les bases militaires, nous refusons l'ALCA (zone de libre-échange des Amériques ou ALCA) et les Traités de libre commerce (TLC) promus par l'OMC pour le bénéfice des pays qui mettent à sac les pays du Sud. »

Prolongements du forum amérindien dans le forum social des Amériques

Après la conclusion de leur propre forum, la plupart des délégués indigènes ont assisté ou participé au FSA.
D'abord, sous la forme de deux actes symboliques, le Forum social

des Amériques a été placé sous le signe de l'entrée des Amérindiens sur la scène politique moderne. Le FSA a été ouvert par le cérémonial du feu sacré et le rituel d'hommage a la Pachamama (mère Terre) conduit par les Yachak. Il a été également clôturé par un long rituel de communion avec la nature auquel le Pachak a associé des participants non indigènes et même étrangers. Ainsi, pour la première fois dans leur histoire, les peuples originaires des Amériques accueillaient-ils, volontairement, les étrangers chez eux pour tenter ensemble de répondre à la menace qui pèse sur tous.

À Quito, dans les divers espaces culturels qui abritaient le FSA, parmi les affiches et les banderoles, on lisait souvent « à travers l'inter-culturalité un autre monde est possible », de même que les visages des participants reflétaient toutes les figures du métissage mondial. Ainsi, à Quito, les Afro-américains, victimes de la traite négrière, et les Amérindiens, victimes du saccage colonial, ont-ils entrepris de s'unir pour exiger la réparation de l'injustice historique, surmontant les malentendus qui les ont longtemps séparées . Ce Forum de Quito a offert le 30 juillet le cadre d'un séminaire qu'on peut dire historique pour les relations entre descendants d'Africains et Indigènes d'Amérique. Jorge Guerrero, représentant des descendants d'Africains du Venezuela, accompagné de Nicia Maldonado, Indienne du Venezuela, a déclaré : « nous devons lutter ensemble car nos peuples sont victimes de discrimination raciale d'atteinte à leurs droits territoriaux, à la bio diversité... La construction d'un autre monde possible passe par le respect, le dialogue et l'inter-culturalité ». La dirigeante de la CONAIE, Blanca Chancoso, qui présidait la rencontre a conclu qu'« il existe une dette historique à l'égard des peuples Indigènes comme à l'égard des descendants d'Africains. » Humberto Cholango, le représentant d'Ecuarunari, affirme que « les deux peuples ne doivent pas agir isolément face à leurs gouvernements et aux organismes multilatéraux, se contentant de déclarations comme la Décennie du développement ou de la culture, ils doivent agir sur les structures de l'Etat dans chacun de leurs pays ».

Tribunal de la dette

La dette externe et le libre-échange ont fait l'objet d'un grand nombre de séminaires et ateliers. Les chercheurs spécialisés sur ce thème, comme le Belge Eric Toussaint et l'Équatorien Alberto Acosta, se sont beaucoup dépensés. Le Tribunal de la Dette, inauguré à Porto Alegre en 2002 au cours du deuxième Forum social mondial, a adopté à Quito une orientation nouvelle ; devenant le Tribunal pour la souveraineté alimentaire. Il ouvre un procès contre la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement pour recouvrer la dette sociale et ecologique. Le tribunal a siégé le 27 juillet sous la présidence d'Adolfo Perez Esquivel en posant les questions suivantes :

Quel est le montant de la dette de la Banque mondiale et de la BID résultant du modèle de production imposé par elles : productions transgéniques, utilisation des produits agro-toxique et refus de la réforme agraire ? Ce Tribunal d'opinion, entité permanente, fonde ses accusations sur les travaux d'un grand nombre d'organisations comme : Réseau social Justice et Droit de l'Homme, Via campesina, Alliance des peuples du Sud créanciers de la dette écologique, CADTM, etc.

La militarisation de l’Amérique latine

L'interventionnisme des Etats-Unis en Amérique Latine a fait l'objet d'une importante table ronde réunissant les chercheurs qui se consacrent à ce thème, en particulier la mexicaine Ana Esther Cecena, le Colombien Hector Mondragon et le Philippin Walden Bello. Ana Cecena, dans son exposé de géopolitique, a montré cartes en mains que l'Empire recherche le contrôle de quatre ressources : la bio diversité, les sources d'énergie, comme le pétrole, les métaux nécessaires aux alliages de haute technologie et l'eau. Ceci coïncide avec la cartographie des bases militaires et des plans en cours comme le Plan Colombia ou le Plan Dignidad en Bolivie.

Les traites de libre-échange

La dénonciation des traités de libre-échange Nord-Sud, et en particulier l'ALCA, a fait l'objet de nombreux séminaires ou ateliers et a été le thème de la grande marche du 28 juillet. Les rues de Quito, fortement militarisées, ont vu défiler 10 000 personnes rejetant la dollarisation, les traités de libre-échange et conspuant les transnationales : « nous ne voulons pas être une colonie des Etats-unis, nous voulons une Amérique Latine libre et souveraine. »

Le Forum social des Amériques qui traduit un approfondissement des analyses, en particulier au sujet des traités de libre-échange et de la dollarisation (vu la désastreuse expérience des quatre années de dollarisation de l'Equateur), sera source de nouveaux apports pour le prochain Forum social mondial de Porto Alegre en janvier 2OO5.

****